



Rochechouart, le 6 mai 2020.

Madame, Monsieur, parent d'élève,

Vous vous êtes nombreux et nombreuses à vous interroger sur la réouverture de l'école Hubert REEVES à compter de ce **mardi 12 mai 2020**.

Cette note souhaite vous apporter un maximum de réponses pratiques pour aborder le plus sereinement possible cette période transitoire. En effet, l'ensemble de ces dispositions sont valables jusqu'au 2 juin prochain et restent sous réserve de nouvelles décisions gouvernementales.

Naturellement, l'ensemble des aménagements proposés par la ville de Rochechouart et par l'équipe enseignante répondent aux recommandations sanitaires du ministère de l'Éducation Nationale. Pour en savoir plus sur ce point précis, vous pouvez consulter le protocole sanitaire présenté par l'école Hubert REEVES.

Nous souhaitons évidemment tous et toutes retrouver un fonctionnement normal le plus rapidement possible.

Bonne reprise à toutes et à tous.

Pour toute question :

Ecole Hubert REEVES

Courriel : ce.0875005t@ac-limoges.fr

Tél (à partir du 11 mai) : **05.55.03.67.46**

Mairie de Rochechouart

Tél (à partir du 11 mai) : **05.55.43.00.92**

Courriel : scolaire-escolamourier@rochechouart.com



1 – LA REPRISE DE L'ÉCOLE POUR QUI ?

Rappelons tout d'abord qu'en cette période exceptionnelle, se rendre à l'école est basé sur un acte volontaire et ne revêt pas de caractère obligatoire.

En accord avec l'inspection académique, l'école sera accessible aux enfants jusqu'au 2 juin dans les conditions suivantes :

- du 12 mai au 15 mai.
 - o Les élèves de CP, CM2 et ULIS par demi-groupes.
 - un groupe sera accueilli le mardi et le second groupe, le jeudi et vendredi. L'école vous précisera dans quel groupe se trouve votre enfant.
 - o Tous les enfants des différents professionnels inscrits sur la liste prioritaire précisée par décret (personnels soignants, de l'Etat, de la commune) pourront être accueillis tous les jours.
 - o Hormis le cas de figure précédent, tous les autres niveaux n'auront pas classe.

- du 18 mai au 29 mai.
 - o L'ensemble des niveaux sera accueilli par demi-groupes.
 - un groupe sera accueilli le lundi et le mardi et le second groupe, le jeudi et le vendredi. L'école vous précisera dans quel groupe se trouve votre enfant.
 - o Tous les enfants des différents professionnels inscrits sur la liste prioritaire précisée par décret (personnels soignants, de l'Etat, de la commune) pourront être accueillis tous les jours.

2 – L'ORGANISATION SCOLAIRE

L'organisation scolaire reste identique à celle que vous connaissiez précédemment :

- Accueil du matin de 7h15 à 8h30
- Temps de l'école : 8h30 à 11h45
- Pause méridienne de 11h45 à 13h15 (retour des enfants externes à 13h05)
- Temps de l'école : 13h15 à 16h15
- Accueil du soir de 16h15 à 18h30

Notez bien qu'aucun parent ne sera autorisé à rentrer dans l'enceinte de l'école.

3 – LES ACCÈS À L'ÉCOLE

Pour l'arrivée le matin à l'école et pour la sortie le soir, nous distinguerons les deux sites de l'école.

- **celui des Tilleuls** : l'accès de l'école s'effectuera au niveau du parking rue Jules Ferry (restaurant scolaire)
- **celui des Marronniers** : l'accès de l'école s'opèrera au niveau de l'entrée du plateau sportif rue Pasteur (juste avant l'entrée traditionnelle).

4 – LES TRANSPORTS

Assurés par la Région NOUVELLE AQUITAINE, ceux-ci seront remis en place à partir du 12 mai.

Sur le plan opérationnel et pour garantir un bon fonctionnement, l'école transmettra à la Région la liste des enfants inscrits chaque jour à l'école.

5 – LES ACCUEILS DU MATIN ET DU SOIR

Les horaires ne sont pas modifiés.

Pour rappel, ces accueils ne sont possibles que pour les enfants inscrits la journée à l'école.

Pensez à vous inscrire : scolaire-escolamourier@rochechouart.com

6 – LA RESTAURATION SCOLAIRE

La restauration scolaire fonctionnera elle-aussi normalement avec cependant de nouvelles modalités pour respecter les nouvelles contraintes sanitaires. Chaque groupe de classe sera notamment isolé et ainsi ne pourra être en contact avec des élèves d'un autre groupe.

7 – L'ACCUEIL DE LOISIRS DU MERCREDI

L'ALSH sera de nouveau accessible dès le 13 mai de 7h15 à 18h30 avec une capacité d'accueil restreinte.

Dans un premier temps, il sera ouvert aux enfants qui sont inscrits à l'école pendant la période. Il recevra donc les élèves CP et CM2 le 13 mai puis l'ensemble des sections à partir des mercredis suivants.

Il accueillera également les enfants des différents professionnels inscrits sur la liste prioritaire.

Pensez à vous inscrire : jeunesse@rochechouart.com

8 – CONDITIONS SANITAIRES EXCEPTIONNELLES

Toute l'organisation dans et autour de l'école a été construite pour proposer aux enfants des conditions sanitaires optimales (groupe, lavage régulier des mains, distanciation physique, nettoyage régulier des locaux...).

Dans ce cadre, notez bien qu'il est tout à fait inutile que votre enfant porte un masque. En revanche, l'ensemble des personnels de l'école en auront un.

Beaucoup d'éléments de ce nouveau fonctionnement seront assez inédits pour votre enfant. N'hésitez donc pas à échanger avec lui pour le préparer au mieux à ces nouvelles conditions.

Pensez à vérifier régulièrement que votre enfant n'a pas de quelconque symptôme du COVID-19. Si c'est le cas, contacter immédiatement la mairie et l'école.

En votre qualité d'adulte, soyez enfin particulièrement vigilants au moment de votre arrivée et départ de l'école. Merci de respecter la distanciation physique avec les autres parents et nous comptons sur votre participation pour éviter toutes sortes de rassemblements.

Nous espérons toute la réussite possible à vos enfants et leur souhaitons un excellent retour à l'école.

Anne Marie
ALMOSTER RODRIGUES



Jean Marie ROUGIER
Maire de Rochechouart



— Ville de —
ROCHECHOUART
naturelle et dynamique !

Hôtel de Ville
Place du Château - BP 4
87600 ROCHECHOUART
Tél : 05.55.43.00.80
Courriel : mairie@rochechouart.com
Site internet : www.rochechouart.com